



## Définition High- Quality-Beef

**Concernant l'importation de «High-Quality-Beef»** (n<sup>os</sup>/clés statistiques **0201.2091/918 et 919, 0201.3091/918 et 919, 0202.2091/018 et 019, 0202.3091/918 et 919** du tarif douanier) nous attirons votre attention sur les points suivants: Le bœuf importé dans le cadre du contingent «High-Quality-Beef» devra correspondre à l'une des deux définitions ci-dessous (cf. «Obligations contractées par la Suisse en matière d'importation de viande bovine», approuvées le 12 avril 1979; RS 0.632.231.53):

1. quartiers de boeuf, découpés en gros, morceaux nobles et secondaires sans os ou pièces prises dans la carcasse, présentant les caractéristiques suivantes:
  - a) épaisseur de la graisse externe du muscle «ribeye» à la hauteur de la douzième côte: entre 1,0 et 2,3 cm au moins (0,4 – 0,9 pouces);
  - b) poids de la carcasse: entre 270 et 383 kilos (600 – 850 livres);
  - c) surface minimale du muscle «ribeye» à la hauteur de la douzième côte: 56,3 cm<sup>2</sup> (9 pouces carrés);
  - d) âge maximum: 30 mois; la carcasse ne doit pas présenter d'ossification visible des cartilages vertébraux entre la première et la onzième vertèbre dorsale;  
  
teneur minimale en graisse intermusculaire pour la viande maigre du muscle «ribeye» (côte couverte sans couvercle) à la hauteur de la douzième côte: au moins 6 % de graisse par rapport au tissu musculaire; *remarque*: cette prescription ne s'applique pas aux autres muscles de la carcasse;
  - e) couleur: la viande maigre doit présenter une teinte cerise claire au moment de la découpe de la carcasse;
  - f) les carcasses ou morceaux de carcasse fraîchement réfrigérés doivent accuser une température inférieure à 4<sup>o</sup> C (à l'intérieur du muscle «ribeye») au moment où ils sont emballés en vue de leur expédition.
2. carcasses ou morceaux provenant d'animaux de 30 mois au plus, nourris pendant 100 jours ou davantage avec des aliments équilibrés de haute valeur énergétique, ne comprenant pas moins 70 % de céréales, à raison d'au moins 9 kilos (20 livres) d'aliments par jour.